

Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire

Session 1971

Epreuves d'admission

Les épreuves d'admission du Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire, session 1971, ont eu lieu du 24 au 27 mai.

Sujets des épreuves écrites

A. Option : *Bibliothèques d'instituts et de laboratoires.*

1. Epreuve sur l'organisation et la gestion des bibliothèques spécialisées (2 h) : « Les diverses sources d'information ».

2. Analyse de deux articles de revue scientifique, le premier en langue française, le second dans la langue étrangère choisie par le candidat (4 h).

— Article en français : SOULAGE (G.). — La Météorologie contre la pollution de l'air. (In : *Sciences*. N° 66-67, mai-août 1970, pp. 51-55).

- Article en allemand : SPEISER (Wolfgang). — Fernsehen und Erwachsenenbildung. (In : *Erwachsenenbildung in Österreich*. Jahrg. 22, 1971, Heft 3, pp. 114-119).
- Article en anglais : LAQUIAN (Aprodicio A.). — Youth in development planning. (In : *Les Carnets de l'enfance. Assignment children*. N° 13, January-March 1971, pp. 91-98).
- Article en espagnol : MADRID-MALO (Nestor). — Menéndez y Pelayo y las letras colombianas. (In : *Biblioteca Luis-Angel Arango. Boletín cultural y bibliográfico*. Vol. 12, 1969, n° 1, pp. 14-23).
- Article en italien : RAGGHIANI (Carlo L.). — Una legge delega per la riforma dell'amministrazione ? (In : *Critica d'arte*. Anno 14, fasc. 89, settembre 1967, pp. 3-8).
- Article en russe : FONOTOV (G.P.). — Û istokov Khiznoj Kul'tury. Kniga i biblioteka v detstve i junosti V.I. Lenine. (In : *Sovetskaja bibliografija*. 1970, n° 6, pp. 13-19).

B. Option : *Bibliothèques d'établissements d'enseignement et bibliothèques pour la jeunesse.*

Epreuve sur l'organisation et la gestion des bibliothèques pour la jeunesse (2 h) :

« Le classement des ouvrages d'imagination (contes et romans) varie d'une bibliothèque à l'autre. En vous appuyant sur des exemples tirés notamment de vos expériences de stage, montrez les avantages et les inconvénients de ces différents types de classement.

Que choisiriez-vous pour votre bibliothèque ? »

C. Option : *Bibliothèques municipales.*

Epreuve sur l'organisation et la gestion des bibliothèques municipales (2 h) :

« Quelle place devraient prendre dans l'avenir, à votre avis, dans la bibliothèque municipale les documents et media autres que les imprimés ? »

D. Option : *Bibliothèques de lecture publique.*

Epreuve sur l'organisation et la gestion des bibliothèques de lecture publique (2 h) :

« Dans une agglomération de 25 000 habitants, vous disposez d'une salle rectangulaire de 500 m². Vous devez y loger un fonds de 15 000 ouvrages documentaires et de fiction ainsi que 6 000 ouvrages d'étude et de documentation régionale.

Comment utilisez-vous ce local ? »

Candidats

238 candidats, dont 8 à titre étranger, avaient passé avec succès les épreuves d'admissibilité de janvier 1971.

- 15 d'entre eux ont renoncé à se présenter aux épreuves d'admission ;
- 45 candidats admissibles à une session antérieure (ou admis pour une autre option) se sont représentés.

268 candidats (119 en 1968, 197 en 1969, 229 en 1970), dont 9 à titre étranger, se sont finalement présentés aux épreuves d'admission.

- 79 pour l'option Bibliothèques d'instituts et de laboratoires ;
- 41 pour l'option Bibliothèques pour la jeunesse ;
- 74 pour l'option Bibliothèques municipales ;
- 74 pour l'option Bibliothèques de lecture publique.

Résultats

Le Jury s'est réuni le 28 mai pour établir les listes d'admission.

204 candidats ont été déclarés admis dont 7 à titre étranger (20 du sexe masculin seulement).

- 57 pour l'option Bibliothèques de lecture publique dont 1 avec mention de laboratoires, dont 8 avec mention bien et 17 avec mention assez bien ;
- 30 (dont 2 à titre étranger) pour l'option Bibliothèques pour la jeunesse dont 1 avec mention bien et 10 avec mention assez bien ;
- 60 pour l'option Bibliothèques municipales dont 5 avec mention bien et 29 avec mention assez bien ;
- 57 pour l'option Bibliothèques de lecture publique dont 1 avec mention bien et 25 avec mention assez bien.

La proportion des admis (76,12 % des admissibles) est un peu supérieure à celle de l'an dernier (75 %), mais reste nettement inférieure à celle des années antérieures (83 % en 1968, 84,3 % en 1969).